

# CONSERVATOIRE DE LIMONEST

Rue de Doncaster - 43 Route de Saint Didier- 69760 LIMONEST  
[accueil@conservatoiredelimonest.fr](mailto:accueil@conservatoiredelimonest.fr) – [www.conservatoiredelimonest.fr](http://www.conservatoiredelimonest.fr)

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (septembre 2011)

### A] **Cursus MUSIQUE**

3- **Pour une formation musicale aboutie et afin que l'élève puisse progresser régulièrement**, le Cursus est découpé en deux Cycles (2) d'une durée de un à quatre ans (1 à 4). Le passage d'une année à l'autre est sanctionné par un contrôle continu et par une évaluation en fin d'année.

Pour l'évaluation en fin de cycle, l'établissement organise une évaluation spécifique :

En fin de Cycle I, le passage de l'élève en cycle supérieur est sanctionné par un examen, appelé Brevet de Formation Musicale.

Les enfants sont accueillis à partir de 7 ans au sein du Cursus Musique

Chaque cours de Formation Musicale (Enfants et Adolescents) dure deux heures (2h00) par semaine, réparties comme suit :

- Une heure (1h) de culture musicale et d'apprentissage des connaissances fondamentales (écriture, rythme, harmonie, analyse musicale...)
- **Cycle I** (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année, 4<sup>ème</sup> année)
- **Cycle II** (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année, FM Ados)
- Une heure (1h) de pratique collective en chœur à voix égales : travail de technique vocale et de la polyphonie – travail de chorégraphie.

Les élèves sont répartis selon leur âge et leur niveau, en trois Chœurs distincts :

- **Chœur Diabolo (8/9 ans)**

### B] **Bassin de découverte artistique (musique et théâtre)**

**Les enfants de 7 ans** ayant effectué une année en Chœur Domin'Ut (voir Article B-16-II) **peuvent débiter la pratique artistique durant une année de sensibilisation et d'orientation.**

L'enfant peut découvrir et pratiquer une discipline de chacune des familles de l'orchestre - les cordes, les bois, les cuivres, les claviers/percussions – ainsi que le Théâtre. Sur sollicitation des familles, la Direction peut éventuellement accéder à une demande de découverte d'un instrument non abordé par l'élève. Dans ce cas, la découverte ne saurait dépasser plus d'une séance, en accord avec le professeur et en fonction des contraintes de la vie de l'établissement.

La nature des instruments pratiqués est déterminée par l'Ecole, selon les disponibilités des professeurs et selon le nombre de places disponibles dans chacune des disciplines (musique et théâtre).

Chaque discipline est pratiquée durant quatre à cinq semaines, à raison de quatre à cinq sessions différentes, selon un planning annuel communiqué aux parents la semaine de la rentrée. Ces derniers sont dispensés de façon collective pour une durée de trente (30) minutes hebdomadaires.

A l'issue de la dernière session, l'élève - en accord avec l'équipe pédagogique et les parents - détermine son choix définitif. A l'issue de l'entretien d'évaluation, l'élève définit son projet à venir : choix de l'esthétique (musique ou théâtre) et le cas échéant, intègre définitivement une classe d'instrument à la rentrée. Pour le Cursus Théâtre comme Musique, ce choix garantit à l'élève une place dans l'effectif de l'année suivante.

Pour faciliter cette année de découverte, le Conservatoire met gratuitement un parc d'instruments à disposition de l'élève, à l'exception notable des instruments difficilement transportable (piano, clavecin, harpe). Une caution – non encaissable - d'un montant équivalent à 10% de la valeur totale du parc instrumental. Celle-ci est soit restituée en fin d'année à la demande de la famille, soit détruit. Le Conservatoire se réserve le droit de déduire les éventuelles dépenses liées à toute réparation non due à une usure normale de l'instrument. A l'issue de chaque session, chaque professeur est tenu de vérifier l'état du matériel et de tenir régulièrement à jour un fiche d'état des lieux. En cas de demande expresse et motivée de la part de la famille, le Conservatoire peut donner son accord pour la mise à disposition d'un instrument durant les congés d'été sans frais financiers pour la famille.

Pour faciliter la découverte du Cursus Théâtre, le Conservatoire invite les élèves à plusieurs séances, qui peuvent le cas échéant être organisées sous forme de stage, l'espace d'un WE. Les parents de l'élève inscrit en Bassin Artistique font leur affaire personnelle de la signalisation à leur Compagnie d'Assurances de la valeur de ces instruments (égale au montant de la caution jointe au dossier d'inscription) afin de pouvoir obtenir de celle-ci le remboursement des sommes éventuellement retenues sur la caution.